L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1882. 56me Année.

Gaiser, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 20 DECEMBRE 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00
Renferme deux feuilletons.	

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75
Renferme deux feuilletons.	

Ventes du jour à l'encan.

Par B. Onorato, au No 64 rue Bienville, environ 600 volumes livres, ouvres scientifiques et littéraires en français et en anglais.

Par Jas P. Guinault, au magasin de Mme Rivéra, au coin des rues St Pierre et Royale, vente continuée de cadeaux de Noël et du Jour de l'An, de montres, bagues, bijoux, etc.

Attention!—Bijoux pour cadeaux de Noël et de Jour de l'An—Aujourd'hui, Mercredi, 20 décembre 1882. M. Jas. P. Guinault, encanteur, continuera la vente des bijoux du magasin de Mme Rivera. Les acquéreurs sont priés de se trouver à heure fixe—11 heures—attendu que la vente aura lieu sans aucune limite et que tous les objets mis à l'enchère s'ont vendus positivement sans égard aux prix d'achat.

LE BUDGET MUNICIPAL.

Au moment où le Conseil de Ville, ou plutôt le comité spécial qu'il a désigné à cet effet, discute le budget municipal, qui doit être arrêté et voté avant la fin de décembre, il convient de rappeler les quatre sections de la nouvelle charte municipale qui s'y rapportent. Les voici :

Sec. 63—Le conseil de ville de la Nlle-Orléans, pour la mise en vigueur de cet acte, une fois chaque année à l'assemblée régulière du mois de décembre, et pas plus fréquemment, frappera d'un impôt annuel et uniforme, pour l'année suivante, toute propriété immobilière et personnelle, conformément aux dispositions de l'acte; lequel impôt sera dû et payable au bureau du Trésorier, en vertu de telles formalités que le contrôleur aura établies, du premier jour de mars au vingt-unième de juillet, inclusivement; et, à sa première assemblée régulière de décembre, et en même jour, tous les ans, imposera une licence annuelle sur les métiers, professions et occupations, ainsi qu'il est prescrit dans l'acte; la dite licence expirant le trente-unième jour de décembre de l'année où elle aura été obtenu, et étant due et payable au bureau du trésorier, à partir du premier jour de janvier jusqu'au vingt-huitième jour de février, inclusivement.

Sec. 64—Le conseil, une fois par an, avant de fixer et de déterminer le montant des taxes et des licences à accesser pour l'année suivante, fera préparer une estimation détaillée, y faisant figurer les diverses obligations et dépenses, de même que la somme nécessaire pour couvrir toutes les dépenses durant la dite année, et fera publier cet exposé, pendant au moins dix jours, dans le journal officiel de la ville; et le taux de la taxe imposée par la loi sur chaque cent dollars d'évaluation, sera à l'avenir fixé et imposé tel que, ajouté aux autres ressources de la ville, il sera jugé nécessaire pour couvrir les dites obligations et dépenses. L'adoption de la dite estimation détaillée sera considérée comme l'allocation du montant y indiqué pour les objets dont il sera fait mention; et le Contrôleur ne recevra pas de chèques et le Trésorier n'entrera ni n'en signera aucun sur l'Agent fiscal pour le paiement d'une réclamation en faveur de laquelle il n'aura pas été fait d'allocation conformément à cet acte.

Sec. 65—Le Conseil, en fixant le budget des revenus et des dépenses, comme il est ici pourvu, ne considérera ni n'adoptera comme revenus, les diverses recettes contingentes et ne leur assignera pas de valeur arbitraire ou nominale; mais lorsque de tels revenus seront pris en considération et adoptés, ils seront évalués sur une base réelle et substantielle, en indiquant la source de leur provenance, et ainsi que la somme exacte qui sera reçue de chaque source et pas davantage. Il est interdit au Conseil de faire l'évaluation des dépenses qu'occasionnera d'une façon incertaine ou indéfinie une circonstance quelconque; mais le Conseil, par des ordonnances convenables, pourvoira à la perception ou au paiement de toutes sommes, de tons intérêts, privilèges ou crédits qui pourront échoir à la corporation soit par décret de cour, donation ou autrement; et toutes sommes, tous intérêts, privilèges ou crédits ainsi reçus, seront alloués pour des objets de travaux publics et d'amélioration; le détail de ces allocations et la manière de les faire seront laissés au Conseil.

Sec. 66—Le Conseil, sous aucune considération, n'allouera au gouvernement de la corporation des fonds convrant la pleine valeur des revenus à percevoir, d'après l'estimation, mais gardera en réserve vingt-cinq pour cent des dits revenus, lesquels ajoutés aux sommes, intérêts, privilèges et crédits provenant de sources diverses, seront par le Conseil, affectés à des travaux d'amélioration publique, ainsi qu'il est ici pourvu.

Nous appellerons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les sections 65 et 66. Le comité du Budget, avant de préparer l'ordonnance qu'il a dû soumettre hier soir au Conseil, a voulu avoir l'opinion de l'avocat de la ville sur le véritable sens et la portée réelle des sections ci-dessus, et l'opinion de M. Buck est conforme à nos propres conclusions. Le Budget ne doit affecter aux dépenses administratives que les *trois quarts* du revenu évalué, non fictivement, mais sur une "base réelle et substantielle."

Quelle est cette base? Evidemment l'assessement de 1882, puisque celui de 1883 n'a pas encore été établi.

Il importe de prévenir un déficit, cette plaie annuelle qui désorganise nos finances et crée la dette flottante, source de perpétuels embarras pour nos administrateurs.

Il est évident que pour établir les paiements sur la base du comptant, il est indispensable que les prévisions du budget se réalisent intégralement. En accordant une marge de 25 pour cent pour les déchets, les non-valeurs et les évaluations exagérées, on est en droit de présumer que les recettes du fisc suffiront amplement à couvrir les dépenses. Fixez celle-ci à un quart, au-dessous de l'actif, calculé rigoureusement sur des rentrées infaillibles, et vous seres certain de solder au comptant tous les frais de l'administration municipale.

Nous verrons alors disparaître ces certificats de dette qui ne constituent qu'une promesse de paiement, sans garantie aucune, qui fécondent et alimentent l'agio, qui s'escomptent lourdement et qui ne représentent qu'une minime proportion des gages gagnés péniblement par les professeurs de nos écoles publiques, les agents de police et les employés de la ville.

Il est bien temps de mettre un terme à ce déplorable état de choses. La nouvelle charte impose au Conseil de ville des devoirs qu'il saura, nous l'espérons, remplir dans toute leur étendue. La dette flottante s'est grossie au point de paralyser le fisc. C'est au comptant que se soldent dans tous les gouvernements bien réglés les dépenses courantes de l'administration, et là où elles s'acquittent au moyen de promesses ou de certificats, on est sûr à la longue d'aboutir à la faillite.

La dette capitalisée finit toujours par se régler; si les intérêts sont trop lourds on transige avec les porteurs d'obligations, on a recours à la conversion, on parlemente et on gagne du temps. La bonne foi des gouvernements fait le reste. Et puis les porteurs d'obligations sont généralement des capitalistes qui les ont achetées à la baisse, qui les vendent à la hausse, qui spéculent, et qui, après tout, gagnent en jouant à la bourse. Il n'en est pas de même du pauvre employé qui, au lieu de recevoir ses gages, se voit mettre entre les mains un morceau de papier qui ne porte pas intérêt et qu'il est obligé, pour vivre, de vendre pour le tiers ou le quart de sa valeur. Il y a là quelque chose de révoltant contre lequel s'insurgent nos meilleurs instincts.

Revenons aux articles 65 et 66 de la charte. Le texte en est assez clair pour ne pas laisser de doute dans l'esprit du lecteur. Les trois quarts de l'actif, ne comprenant, bien entendu, que les recettes réelles, positives, tangibles en quelque sorte, doivent seuls être attribués aux dépenses courantes.

Que faire alors de l'autre quart, s'il vient, par extraordinaire, à être perçu et encaissé? Doit-il également être appliqué plus tard aux frais généraux de l'administration?

Nullement. La caisse générale, ce que nous appelons ici le "fonds général", ne saurait en être nanti. Les termes de la loi sont tout ce qu'il y a de plus positif. Le Conseil de ville doit appliquer aux travaux publics ou d'amélioration, non seulement le quart ci-dessus, s'il a la bonne fortune de le percevoir, mais en outre tous autres revenus, en dehors des recettes ordinaires, provenant "d'intérêts, de privilèges et de crédits, qui pourront échoir à la corporation soit par décret de cour, donation ou autrement" (section 65).

La section 66 n'est pas moins explicite : "Le Conseil gardera en réserve vingt-cinq pour cent desdits revenus, lesquels, ajoutés aux sommes, intérêts, privilèges et crédits provenant de sources diverses, seront effectés à des travaux d'amélioration publique."

Le passif du budget ne peut donc pas dépasser les trois quarts (75 pour cent) de l'actif. C'est à cela que doit se borner l'initiative du Conseil de Ville. Si, dans le courant de l'année fiscale, les recettes accusent par aventure un excédant des 75 pour cent auxquels sont limitées les dépenses administratives, le Conseil (non le commissaire des travaux publics) pourra en disposer immédiatement, mais il sera tenu de ne l'appliquer qu'aux travaux d'amélioration.

Le public demande au Conseil de Ville une enquête impartiale et complète relativement aux fraudes électorales du 7 novembre dernier.

Le public la demandera-t-il en vain? Et s'il ne l'obtient pas, que fera-t-il? Que fera-t-il si l'on soulève des objections et crée des obstacles?

Coton—Récolte de 1882-1883.

MM. Latham, Alexander & Cie, banquiers et négociants-commissionnaires, 16 et 18 Wall Street, New-York, ont eu l'obligeance de nous adresser leur statistique de la récolte de coton de 1882-1883, aux Etats-Unis. Les chiffres qu'ils publient sont basés sur les rapports reçus de chaque *county* des Etats, et dont ils conservent les originaux.

Dans l'Alabama, 678,000 balles, l'année dernière; 774,378, cette année.

Dans l'Arkansas, 433,000, l'année dernière; 619,826, cette année.

En Floride, 53,000, l'année dernière; 44,189, cette année.

En Géorgie, 789,000, l'année dernière; 835,315, cette année.

En Louisiane, 480,000, l'année dernière; 487,465, cette année.

Au Mississippi, 889,000, l'année dernière; 971,794, cette année.

Dans la Caroline du Nord, 359,000, l'année dernière; 378,334, cette année.

Dans la Caroline du Sud, 489,000, l'année dernière; 590,966, cette année.

Au Texas, 891,000, l'année dernière; 1,267,710, cette année.

Au Tennessee, 347,000, l'année dernière; 360,959, cette année.

Dans le Territoire Indien, en Virginie, au Kentucky et au Missouri, en tout, 48,048, l'année dernière; 55,255, cette année.

Moyenne d'augmentation de 16|20 pour cent dans l'Alabama; de 42|89 dans l'Arkansas; de 6|19 en Géorgie; de 11|20 en Louisiane; de 11|19 dans le Mississippi; de 9|74 dans la Caroline du Nord; de 19|80 dans la Caroline du Sud; de 19|60 au Tennessee; de 44|88 au Texas.

Moyenne de diminution de 16|24 en Floride.

La moyenne des 10 Etats porte la production du pays à 6,413,186 balles.

Le gouverneur a fixé au 15, au lieu du 8 février prochain, l'élection d'un représentant du sixième district congressionnel de la Louisiane à Washington.

Nos remerciements au sénateur Kellogg pour les documents publics qui nous sont parvenus, hier, de Washington.

M. H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'Illustration et du Monde Illustré du 2 déc.;

M. Hennecke.—Voilà un nom que tous connaissent ici et dont la popularité va toujours grandissant. En effet, celui qui le porte est un de nos plus honorables commerçants, et depuis tant d'années que nous avons avec lui les plus agréables relations, nous savons que jamais on n'a frappé vainement à sa porte quand il s'agissait de secourir les faibles. C'est là une des raisons de sa vogue. Mais la première de toutes est l'ancienne ces articles qu'on trouve toujours dans son magasin; le goût avec lequel il choisit contenant et contenu.

M. Hennecke fera, mercredi, 20 décembre, l'ouverture de son nouvel établissement: Confiserie et Salon de Dames, au coin des rue Canal et Bienville. Allez seulement regarder ces vitrines; vous en viendrez à la bouche et vite vous saurerez pour croquer les délicieuses choses qui sont là pour faire un choix parmi ces cartonnages parisiens, qui tous ont une valeur artistique.

Pour nous, hals et soirées, vous ne saurions mieux vous adresser, et nous lui prédisons que bientôt sa confiserie ne désemplira pas.

Maison H. Damiens—Qui ne connaît, parmi nous, la Maison H. Damiens, la plus populaire peut être, de la Nouvelle Orléans, et à la veille des fêtes de Noël et du Jour de l'An, cet, depuis de longues années, le rendez vous forcé des grands parents et des petits enfants!

H. Damiens vient d'ouvrir sa grande exposition de jouets d'enfants et d'articles de fantaisie qui attire chez lui, tous les ans, à pareille époque, un nombre aussi nombreux que choisi.

Rien d'intéressant comme sa collection de sulcis en biscuit, en terre cuite, comme ses articles de bazar, ses majoliques, ses bacchus, ses garnitures de toilette, ses garnitures de fantaisie surtout.

Il n'y a pas à la Nouvelle-Orléans de collection pareille à la sienne, de jouets, de vélocipèdes, de voitures de poupées, de boîtes de luxe soit pour gants ou mouchoirs.

Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait énumérer la multitude d'étrennes et d'objets de fantaisie, charmante nouveauté qui va réjouir les plus dégoûtés. On trouve chez M. Damiens un assortiment de bonbons fins et de chocolate à la crème et de fruits cristallisés arrivant directement des premières confiseries de Paris.

Le grand tirage de la loterie est fixé au 1er janvier 1883, au magasin de musique de Louis Grunewald. Un piano, une orgue et une boîte à musique seront donnés. Acheté pour un dollar de musique en feuille et vous recevrez un billet de la loterie. La musique est expédiée franc de port, en recevant un dollar.

Le gouverneur de l'Etat de Vera-Cruz a adressé au ministre des travaux publics, à Mexico, un rapport d'où nous extrayons ce qui suit :

"Des colonies françaises de Jicaltepec, San Rafael et Zopilotes, établies depuis un certain temps par un effort individuel, efficacement appuyé par l'Etat, le gouvernement que je représente peut vous en solder dans tous les gouvernements bien réglés les dépenses courantes de l'administration, et là où elles s'acquittent au moyen de promesses ou de certificats, on est sûr à la longue d'aboutir à la faillite.

Le dette capitalisée finit toujours par se régler; si les intérêts sont trop lourds

Hommage bien mérité.

Il nous a été rarement donné dans notre carrière de prendre la plume avec autant de plaisir qu'aujourd'hui. En effet, nous avons un devoir bien doux à remplir, celui d'applaudir au juste hommage rendu par le "New Orleans Cotton Exchange" à l'un de nos confrères les plus estimés, à un homme qui pendant près de quarante ans a fait honneur au journalisme commercial de la Nouvelle-Orléans, M. J. C. DINNIES.

Au moment où le vétéran, connu de tous ici, se retire de cette vie militante où il a déployé tant d'activité, d'intégrité et de hautes capacités, il était bon, il était juste qu'un éclatant témoignage d'estime fût rendu à son long passé. De ce soin s'est chargée l'Association d'élite qui a nom "New Orleans Cotton Exchange." A 11 heures, hier, les membres qui la composent étaient réunis, et par l'intermédiaire de leur président, M. John Phelps, ils faisaient connaître à M. J. C. Dinnies en quelle haute considération tous tiennent et ses travaux et sa personne.

Dans certaines villes d'Europe, à Londres surtout, l'une des plus flatteuses distinctions que l'on puisse accorder à un personnage éminent, est le droit de cité. Le Cotton Exchange, lui, a voulu aussi conférer au doyen de notre presse la plus grande faveur dont il dispose, le droit d'entrée perpétuel en ses bureaux.

M. John Phelps, dans un discours très digne et très senti, a transmis à notre éminent collègue cette volonté de l'Association, et après lui avoir lu les résolutions qui l'expriment, il a remis à M. J. C. Dinnies un chèque de $660, très faible marque, s'a-t-il gracieusement ajouté, des sentiments affectueux des donateurs pour le donataire.

On a beau avoir une longue expérience des choses de la vie, il est des manifestations devant lesquelles on ne saurait se défendre contre l'émotion. Celle de M. J. C. Dinnies a été profonde, et c'est d'une voix quelque peu tremblante qu'il a répondu par un modeste et charmant remerciment.

La scène était vraiment touchante; elle prouvait une fois de plus l'autorité qu'exercent le talent et la probité sur des hommes probes et éclairés. Pareille ovation, car c'en est une, est de celles dont on peut transmettre fièrement le souvenir à ses enfants. Ce sont là les leçons de noblesse des pays vraiment républicains.

Nous le répétons, nous sommes heureux, mille fois heureux de nous faire l'écho de cette manifestation.

M. J. C. Dinnies, dont on se rappellera longtemps les intelligents services, a appartenu à l'ancien *Commercial Bulletin*, au *Picayune*, et pendant les dix dernières années ce fut le *Price Current* qui eut, sans interruption, sa précieuse collaboration. A chaque de ces feuilles sa plume habile et son coup-d'œil si juste ont ajouté de la valeur. Il laisse un vide malaisé à combler.

Son nom restera comme un bon souvenir et un bel exemple. Au moment où il prend sa retraite, nous le prions d'accepter l'expression, bien affaiblie sans doute, mais bien sincère de nos respects et de nos regrets; et nous ne saurions mieux terminer ces lignes qu'en répétant ici les paroles que M. Phelps lui adressait si cordialement hier au nom de tous les membres du New Orleans Cotton Exchange: *"Well done, good and faithful servant!"*

La *République Française*, du 2 décembre :

Les finances de la République sont dans un état lamentable; c'est entendu, et, en outre, la fortune même de la France est compromise. Le pays se sent positivement appauvri : certains hommes de Bourse l'affirment; de nombreux journaux le répètent, quelques personnages politiques tâchent de le croire. Essayons de les rassurer en leur soumettant quelques chiffres officiels.

Au commencement de cette année, le ministre des finances (c'était M. Léon Say) a publié le tableau des droits d'enregistrement payés sur les successions jusqu'en 1880. Or, voici d'après ce tableau, quelle a été la valeur des successions en ces derniers temps :

En 1877	4.438 millions.
En 1878	4,758 "
En 1879	5,003 "
En 1880	5,202 "

De la première de ces quatre années à la dernière il y a une augmentation de 824 millions, et d'une année à l'autre un accroissement à peu près régulier de 270 millions.

Or, la durée moyenne de la vie est, en France, de trente et un ans; cela revient à dire qu'il meurt par an un Français sur trente et un, ou, en d'autres termes, qu'il faut compter trente survivants pour un mort. Ceux qui meurent n'étaient ni plus riches ni plus pauvres que ceux qui survivent. Par conséquent, en multipliant par 30 les chiffres ci-dessus, nous aurons le total de la fortune de la France.

Il en résulte que de 1877 à 1880 elle s'est accrue de 30 fois 824 millions, soit de 24 milliards 720 millions.

Il en résulte que d'une année à l'autre elle s'accroît, depuis que la République est définitivement fondée, de 30 fois 270 millions, soit d'un peu plus de 8 milliards.

Pour un pays qui marche droit à la ruine, ce n'est vraiment pas trop mal. Et notre que nous supposons que les héritiers se gardent bien d'atténuer la valeur des successions dont ils ont à payer les droits. Des gens bien avisés prétendent que nous donnons là dans une étrange naïveté et que si nous nous entendions mieux aux affaires nous deviendrions majorer nos chiffres de 30 ou de 50 pour 100, ou plus encore. Peut-être ont-ils raison; mais ces chiffres tels qu'ils sont ne manquent pourtant pas d'éloquence.

Trois magnifiques et rich-s lots gagnants seront donnés gratuitement aux personnes qui solderont pour un dollar de musique en feuille au magasin de L. Grunewald. Procurez-vous un billet de la loterie du piano, de l'orgue et de la boîte à musique dont le tirage aura lieu le 1er janvier 1883. Transmettez vos commandes le plus tôt possible.

Le sultan du Maroc a ouvert le port d'Agadir au commerce d'importation des céréales et des comestibles jusqu'au 9 mars prochain. Il a autorisé l'Espagne à prendre possession de Santa-Cruz-de-Mar-Pequena, sur la côte occidentale de l'Afrique.

Le Cercle de la Harpe Eolienne, présidé Geo. L. O'Connell, donne sa première répétition publique, vendredi, 22 du courant, à sept heures et demie du soir, à la salle Grunewald.

Il est surprenant de voir le nombre de capitaines de navires qui ignorent la nécessité de ventiler complètement leurs navires; et dans les steamers, c'est surtout pour les endroits tels que les soutes à charbon, le poste, la chambre de l'arbre de combe que des précautions sont nécessaires. Aujourd'hui que les cloisons longitudinales sont généralement adoptées, il devient tout à fait obligatoire de ventiler chaque cale en plaçant au moins quatre ventilateurs, de cette façon, une ventilation complète sera assurée, même si, comme on est souvent obligé de le faire en cas de mauvais temps, on ferme hermétiquement les écoutilles.

Il serait donc d'une grande importance que les assureurs, dans leur propre intérêt, fassent connaître aux capitaines de navires et autres intéressés, les mesures qu'ils doit adopter pour prévenir les dangers qui résultent du transport des charbons.

Si les steamers et les voiliers employés au service de charbonniers étaient toujours ventilés d'une façon convenable, si on avait soin de ménager des ouvertures suffisantes pour l'échappement des gaz vicieux et inflammables, on n'entendrait pas parler si souvent d'explosions à bord de navires, on n'aurait pas à enregistrer un si grand nombre de navires perdus qu'on suppose avoir sauté ou brûlé en mer.

Pour éviter le retour de semblables désastres, il suffit de prendre quelques précautions, et il est regrettable de voir comme elles sont toujours négligées, même par ceux qui en sont les premiers victimes.

Comme ce sont les assureurs qui souffrent le plus de ces négligences, il leur serait très facile d'ordonner quelques réformes dont bénéficieraient tous les armateurs, ainsi que les Compagnies d'assurances maritimes.

THEATRE DE L'OPERA.

Rendre compte de représentations auxquelles on n'a pas assisté est quelquefois une obligation qui s'impose dans le journalisme. Le mal n'est pas bien grand, quand, en semblable occasion, le critique appelle à lui toute sa bienveillance. Mais parfois aussi, lorsqu'il n'a pas pris ses précautions, le hasard lui joue de vilains tours. Celui-ci par exemple : l'ouvrage sur lequel il a fait de la prose n'a pas été exécuté, le spectacle a été changé à la dernière heure, et le journaliste n'a pas eu la prudence de passer au théâtre.

C'est ce qui aurait pu arriver hier, car au dernier moment, et par suite de l'indisposition prolongée de Mme Bernardi, *Les Noces de Jeannette* et *La Muette de Portici* ont été substituées à *Charles VI*. Par bonheur nous nous étions rendu à l'Opéra, car enfin—le déplorable temps qu'il faisait aurait bien pu nous en éloigner, et la velléité dont nous avons parlé plus haut, eût pu nous venir. Nous l'avons peut-être échappé belle.

Malgré une pluie persistante, une atmosphère de plomb et une boue qui faisait aux trottoirs le plus sale des tapis, la salle renfermait un public assez nombreux. Si le temps eut été moins décourageant, évidemment il y aurait eu recette.

Nous n'avons pas à parler des deux ouvrages qui ont été chantés; déjà nous en avons entretenu nos lecteurs. Nous nous contenterons de dire que le duo du second acte *"Mieux vaut mourir que rester misérable,"* a été bissé, comme d'ordinaire, et que la façon dont il a été interprété méritait ce bis. La chaude inspiration d'Amber vaudra toujours ce succès à MM. Tourné et Delrat, qui y mettent tout leur cœur, toute leur flamme.

Ce soir seconde représentation de *La Mascotte*. L'ouvrage de M. Audran est remarquablement monté, nous le répétons; c'est un ensemble charmant. Allez y entendre, y voir Mme Reine, MM. Tony-Reine, Puget, Mmes Sholia, Bélia, et vous direz avec nous qu'il est malaisé de mieux chanter, de mieux jouer ces trois actes, dont la mise en scène, les costumes et les accessoires sont également très soignés. Poème, musique et artistes vous vaudront une des meilleures soirées de la saison.

Mlle Fouquet, la nouvelle Falcon, est arrivée hier. Elle débutera demain dans *Le Trouvère*. Cette représentation sera donc tout l'attrait d'une soirée d'ouverture, et nous nous empresserons de vous dire ce qu'est, à notre sens, l'artiste sur laquelle on fonde bien des espérances; espérances qui, nous le souhaitons, seront vite des réalités.

LA TROUPE D'OPÉRA VIENNOISE.—N'oubliez pas que cette troupe, dont le renom nous est parvenu depuis longtemps, débute au théâtre St-Charles, dimanche prochain, 24 déc, dans l'opéra de M. Suppé: *Donna Juanita*.

Mme Marie Geistinger en chantera le rôle principal; rôle qui n'a pas pas contribué à établir sa réputation en Europe et aux Etats-Unis.

La digestion n'a pas voulu se contenter de ce beau tacet. Elle l'a entouré de sujets d'ordre, de trente choristes, choisis parmi les meilleurs, et de plus elle a fait des largesses comme accessoires et comme costumes. Ce début doit être ici un événement, si nous en croyons nos confrères de la presse américaine.

Le bureau de location s'est ouvert depuis hier, et aux demandes déjà faites il est facile de prévoir une riche recette.

GRAND OPERA HOUSE.—Aujourd'hui *Mother and Son*, avec Mme Jannauschek, l'une des grandes tragédiennes contemporaines. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'aller voir ce beau talent, auquel il faut applaudir pour ses qualités brillantes et diverses. C'est seulement de loin en loin que l'on rencontre de telles individualités sur la scène.

ACADÉMIE DE MUSIQUE — *Le Sorcier (The Sorcerer)* sera donné aujourd'hui au matinée, et ce soir *Patience* dont la popularité n'a pas cessé d'augmenter ici depuis que cet opéra-bouffe a été chanté à l'Opéra par les excellents amateurs que nul n'a oubliés. Dans ces deux ouvrages paraît l'élite de la troupe de M. Chs E. Ford; et l'on sait ce que cela veut dire.

THEATRE ST-CHARLES. — M. Frank Mayo tient les dés—et il en joue à merveille; dès non pipés, s'il vous plaît, car l'artiste n'est nullement grec. Il appartient à la meilleure école américaine; son rôle de Davy Crockett en fait foi. Il a la bonne fortune de jouer avec une compagnie digne de son mérite et qui compte entre autres une actrice distinguée, Mlle Charlotte Behrens. Il faut féliciter M. Sheridan Corbyn, le directeur, qui a su grouper pareil ensemble. *Davy Crockett* sera représenté deux fois aujourd'hui, matin et soir.

Voir les beaux lots gagnants au magasin de musique de L. Grunewald. Un piano, un orgue et une boîte à musique seront donnée gratuitement. Faites achat d'un dollar de musique en feuille et vous recevrez un billet de la loterie. Le tirage aura lieu le 1er janvier 1883. Les personnes domiciliées dans les campagnes ne doivent pas tarder à transmettre leurs commandes.

Le Courrier des Etats Unis, du 16 décembre :

Il fait revenir maintenant aux fameuses réclamations connues sous le nom fallacieux de "French spoliation claims." L'affaire est venue incidemment avant-hier au sénat, et a provoqué de la part de M. John Sherman, l'ex secrétaire des finances, un mouvement d'impatience et un mot caractéristique. "—Bast! a-t-il dit, ces réclamations sont vieilles de plus de quatre-vingts ans." — Le *Times* qui, quoique républicain, n'aime pas M. Sherman, relève le propos en ces termes :

"Ce dédain des réclamations en question est basé, naturellement, sur la juste supposition que le non payement d'un *bill* entraîne une pleine déclarge de l'obligation. Plus le jour du payement est ajourné, plus le titre primitif s'affaiblit. En fait, le gouvernement des Etats-Unis a reçu du gouvernement français pleine satisfaction pour ces réclamations, agissant comme assureur des ayants-droit. Mais le gouvernement des Etats-Unis, ayant perçu l'indemnité, s'est abstenu d'indemniser les réclamants. Comme il a été déclaré hier au sénat, la justice des réclamations a été solennellement affirmée plus de quarante fois par des comités congressionnels, Daniel Webster, Henry Clay, et d'autres hommes d'Etat éminents étant les auteurs de rapports. Mais l'honnête sentiment de M. John Sherman est que nous pouvons nous dispenser de payer parce qu'il y a trop longtemps que nous devons."

Le sénat, nous sommes heureux de le dire, n'a pas goûté l'argument de M. Sherman, car, dans sa séance d'hier, il a adopté le bill ordonnant le paiement, sans plus de délai, avec cette réserve, cependant, que les décisions de la *Court of Claims* auront seulement le caractère consultatif.

A propos de réclamations de source française, nous avons encore l'affaire des "réclamations franco-américaines" — *franco-american claims*, sur la situation de laquelle nous avons donné des détails intéressants il y a quelques jours. Nous avons dit que la commission avait fait peu de besogne depuis deux ans qu'elle est instituée, mais qu'elle était prolongée de six mois au delà du premier terme, fixé originairement au 20 décembre 1882. Cette prolongation a été l'objet d'une convention signée à Washington le 19 juillet dernier, ratifiée par le sénat des Etats-Unis dans sa dernière session, et approuvée par le sénat français dans sa séance du 28 novembre dernier.

Commerce des Cafés

Dans les dix premiers mois des années 1882-1881.

Les statistiques de douane nous font connaître les chiffres du commerce des cafés en France.

Commerce général, (quantités arrivées):

1882	1881
Kil. 95,217,999	120,734,948

Différence en moins, pour cette année. 25,516,949 kil.

Commerce spécial, (quantités livrées à la consommation):

1882	1881
Kil. 53,043,742	53,315,858

Différence en moins, 271,616 kil.

Le traité de commerce entre la Suède et l'Espagne sera bientôt conclu.

L'Espagne attend la réponse à sa dernière communication pour conclure le traité de commerce avec l'Allemagne.

Nouvelles Télégraphiques.

Berlin, 15 décembre.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit qu'en raison de l'aversion que les Français éprouvent à acheter les articles de fabrication allemande, l'Allemagne ne maintiendra pas les droits de douane modérés auxquels sont soumises actuellement les marchandises françaises, et frappera particulièrement de droits plus élevés les vins mousseux et les articles de Paris.

Londres, 15 décembre.—La compagnie des poissonniers de Londres a donné hier soir un banquet aux envoyés malgaches. M. Robinion, consul américain à Madagascar, y assistait. Le chef de la mission malgache, en répondant à un toast porté à la santé de la reine de Madagascar, a dit qu'il désirait que les honnêtes gens d'Europe et d'Amérique vinssent dans son pays, pour y introduire leur commerce et tout ce qui pourrait contribuer à la civilisation du peuple. Il a dit que Madagascar ne voulait pas de querelle avec la France.

Vienne, 14 décembre.—La *Nouvelle Presse libre* publie une lettre adressée par Victor Hugo à l'empereur François-Joseph, et dans laquelle M. Hugo dit: "J'ai reçu onze télégrammes d'universités et d'académies en Italie demandant qu'il soit fait grâce de la vie à Overdank. Que l'empereur lui pardonne et montre ainsi sa magnanimité."

Londres, 15 décembre—Une dépêche de Paris dit :

"L'expédition au Tonquin semble avoir été définitivement abandonnée, par suite de ce que le président Grévy s'est rangé du côté des membres du cabinet opposés à cette expédition."

Berlin, 15 décembre—Le bundesrath a définitivement repoussé la proposition tendant à abolir le mariage civil obligatoire.

Londres, 15 décembre—Le correspondant du *Standard* à Constantinople dit que le trouble des facultés mentales du sultan devient tous les jours plus apparent.

Pesth, 15 décembre—M. Hieronymi, ministre des travaux publics, a donné sa démission. On dit toutefois que le duel qu'il a eu récemment avec M. Rohonczky est complètement étranger à cette démission.

Le Caire, 15 décembre—Jusqu'à présent 500 prisonniers accusés d'incendie et de massacres à Alexandrie ont été relaxés faute de preuves suffisantes.

Madrid, 15 décembre—Aujourd'hui à la chambre des députés, M. Robledo a dit que bien que les conservateurs restassent fidèles à la constitution de 1876 ils préféraient le maréchal Serrano à M. Sagasta, parce que le premier était au moins douane et recevoir leurs marchandises, autrement elles seront renvoyées au magasin à leurs frais. Il ne sera fait droit à aucune réclamation, moins que les dommages n'aient été constatés par lettre. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre émanant de nos bureaux, lequel sera livré sur le paiement du fret.

FORNAL, ROSS & CLAYTON, Agents.
19 déc—2f No 173 rue de la Commune

Avis.

Succession d'Etienne Courtiade. No 7052.

LES personnes qui ont, ou croient avoir, des Réclamations à faire sur cette succession de feu Etienne Courtiade, sont notifiées de les présenter dans les cinq jours qui suivront la présente publication, au soussigné, avocat de l'administration.

F. D. SEGHERS,
No 160 rue Commune.

15 déc—15 20, 25PP

DIAMANTS.

Collection de choix à des

PRIX TRES REDUITS.

Magnifique assortiment de

BIJOUTERIE

ET D'AUTRES

Objets convenables comme

CADEAUX DE FETE.

H. P. BUCKLEY,
N..... RUE DU CAMP.....S
19 déc—1mDlerV

M. BONNECAZE

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'il fera Mercredi, 20 Décembre, l'ouverture de sa grande et nouvelle Confiserie et de son magnifique Salon de Dames, situé coin Canal et Baronne. On y trouvera, comme par le passé, un grand assortiment de

Bonbons et de Cartonnages français,

La maison se chargera, comme d'habitude, des ordres pour Noces, Bals et Soirées.

17 déc—7f

BELLES MONTRES!

MM. Vacheron & Constantin sont du nombre des plus célèbres fabricants de montre suisses. Ils ne fabriquent que des mouvements de première qualité, sans égaux pour marquer l'heure. Les matériaux dontils se servent sont fins et durcis à la main, et duraient des siècles. Les boîtiers sont, généralement de 18 karats, jamais au-dessous de 14. Nous en avons vendu un grand nombre en ville et j'ai pas encore ouï qu'un n'en fut pas satisfait.

En important ces mouvements et en les montant en boîtiers ici, nous économisons les droits sur les boîtiers, et sommes ainsi à même de les vendre à un prix d'une surprenante modicité, surtout s'il est en égard à leur excellence. Nous en avons, seuls, l'agence en ville.

A. M. GRISWOLD & CO.,
119 rue du Canal.

17 déc—1m

Avis.

ON demande une bonne Institutrice pour enseigner l'Anglais, le Français ainsi que la Musique dans une famille.

S'adresser de 10 à 11 heures A. M.
20 déc—2f Rue Esplanade No 50.

DEMANDES.

ON demande—Une femme pour faire la cuisienne ou Finnoise, arrivée récemment du Vieux Pays, serait préférée. De bons gages seront donnés à une personne capable, laquelle pourra, en outre, probablement compter sur une place permanente. S'adresser au No 169, rue Erato.
20 déc—2f

ON demande des jeunes filles pour apprendre à faire les pliquets, des clayses et à décôter le tabac. S'adresser à la manufacture de cigares de S. HERNSHEIM & Bro., coin Magazine et Julie. 17déc—

CORSETS.—Les dames qui désirent avoir un Corset devront s'adresser à la manufacture Dassit, 154 Canal. 17déc—1m

ON demande des faiseuses de corsages de robes d'ordre. Les ouvrières expérimentées devront seules s'adresser à

LIBERMAN,
13déc— 181 rue du Canal.

A VIS.—Une chambre garnie, avec pension, si le locataire le désire. Les repas seront parfaitement traité. La maison en l'on propose de louer une chambre est confortable et située rue Craps, entre Hagnelle et Union, à proximité de la ligne des chemins de fer de ville.

S'adresser pour visiter la chambre et pour connaître les conditions, au No 387 1|2 rue Craps.
30 nov—1m

A LOUER.

A Lower—La jolie bâtisse à deux étages, nouvellement réparée, située à l'angle des rues St-Philippe et Remparts, avec toutes les installations d'un magasin d'épiceries ou d'un débit de liqueurs.—Aussi, la maison de résidence contiguë, rue des Remparts, ayant huit pièces et une citerne, pour les deux propriétés, contenant 6000 gallons.

S'adresser à
LAURANT LACASSAGNE,
No 97 rue Decatur.
20déc 7f

A VENDRE.

A vendre,

UNE GROCERIE fa'sant de bonnes affaires, située dans le Deuxième District de cette ville. S'adresser aux bureaux de l'Abeille.
19déc—6f

A vendre—Un BILLARD en marbre avec tous les accessoires nécessaires, très bleaux et quilles pour le jeu de poule.